



D 2116 • Ec2
16-30 nov 1996

MOTS-CLEFS
Indiens
Culture autochtone
Interculturel
Cosmvision
État
Néolibéralisme

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

LE DIFFICILE DIALOGUE DES CULTURES

LA SITUATION DES INDIENS EN ÉQUATEUR

Grâce à son importance et à sa mobilisation, la communauté indienne d'Équateur a permis à la société équatorienne dans son ensemble de mieux prendre conscience de sa nature pluriculturelle. Des instances institutionnelles et des décisions législatives sont là pour attester que, de la part de l'État, on assiste à une plus grande reconnaissance de la diversité culturelle équatorienne. Mais de profondes divergences subsistent avec les peuples indiens, en particulier sur le rôle de l'État et sur tout un ensemble de mesures facilitant le développement d'un modèle néolibéral. Le projet développé par les peuples indiens, se réclamant à juste titre de la Convention 169 de l'Organisation internationale

du travail, est jugé contraire à l'unité nationale toujours comprise sous un mode "assimilateur-intégrationniste". Cependant, dans la société équatorienne elle-même, des progrès peuvent être observés sur le respect de la diversité culturelle. Le travail accompli en faveur des luttes indigènes tant au plan territorial, économique, politique que culturel et spirituel par la Fondation Peuple indien d'Équateur, est d'une importance capitale pour l'évolution ultérieure.

Document rédigé et transmis par Nidia Arrobo Rodas, directrice de la Fondation Peuple indien d'Équateur, Quito, décembre 1995.

Historiquement, les peuples indiens ont résisté au génocide et à l'ethnocide. Historiquement, les peuples indiens ont lutté pour revendiquer leurs droits ancestraux sans cesse violés. Depuis le début de la fin, les peuples indiens ont interpellé la société dominante... L'histoire des peuples indiens est une histoire de demandes, de soulèvements, de réclamations et de mobilisations qui ont reçu, en guise de réponse, la force, la mitrailleuse, la balle assassine, la torture et la mort. Dans les années 80, le processus d'organisation indigène se consolide avec la naissance de la Confédération des nationalités indigènes d'Équateur (CONAIE) et depuis lors, une nouvel-

le relation entre l'État et les peuples indigènes s'instaure. Ensuite, grâce au soulèvement indigène de 1990 en Équateur¹, la traditionnelle action politique en marge des peuples indigènes est rompue. Le soulèvement est le mécanisme de cette rupture et le Gouvernement doit TOUT AU MOINS ÉCOUTER la voix des peuples indiens.

Une des premières réussites de ce dialogue initial a été la création de la Direction nationale d'éducation bilingue (en 1990) qui, malgré ses limites, les maigres ressources budgétaires assignées et un champ d'action

1. Voir DIAL D 1511 (NdT).

impliquant uniquement la population indigène, n'en représente pas moins la reconnaissance de la diversité culturelle ainsi qu'une aide au développement des cultures et à la préservation des langues. Ensuite, en 1994, la création du Secrétariat des affaires indigènes, directement lié à la Présidence de la République, constitue une reconnaissance officielle de l'existence d'êtres "culturellement différents" à l'intérieur de l'État ; et cela malgré le fait que cette nouvelle institution ne réponde pas aux intérêts des peuples indigènes.

Pendant ces 5 années, le "dialogue" entre le secteur officiel et les organisations indigènes aura montré que la

problématique indigène contient des aspects très sensibles par la nature même des intérêts en jeux.

Par exemple, les territoires que les indigènes d'Amazonie aspirent à récupérer afin d'y exercer une certaine forme d'"autogouvernement" comprennent des zones d'exploitation pétrolière, minière et forestière livrées, au moyen de concessions, à de puissantes compagnies étrangères. Ils comprennent aussi des zones frontalières éventuellement sujettes à des conflits. Ainsi, le débat intéresse directement le capital étranger et les forces armées.

En réalité, les divergences vont au-delà des conflits d'intérêts conjoncturels. Ce sont en effet deux cosmovisions divergentes qui s'opposent ici, constituant les bases de deux projets nationaux différents.

Le fossé existant entre les deux projets est devenu encore plus notoire avec le débat sur la question de la réforme de l'État. Il est en effet évident que les propositions de modernisation de la structure étatique, élaborées dans les milieux proches des appareils formels du pouvoir, ont été conçues sans tenir compte des demandes des peuples indiens.

Le projet officiel de modernisation et de réduction de la taille de l'État inclut non seulement une diminution de la bureaucratie et l'élimination d'organismes dans un souci de rationaliser les fonctions, mais aussi et surtout un repli de l'État dans la gestion des ressources stratégiques et dans la régulation et le contrôle des activités privées, en fonction d'une redéfinition du principe de subsidiarité. Le but ainsi recherché est qu'à travers la privatisation et la dérégulation, le modèle néolibéral puisse avancer comme dans tous les pays latino-américains.

a - Avec la privatisation : il ne s'agit pas d'un transfert des entreprises inefficaces, et d'elles seules, vers le secteur privé, mais aussi de celles consacrées à l'exploitation des ressources stratégiques, c'est-à-dire des ressources du sous-sol et des services de première nécessité.

b - Avec la dérégulation : il s'agit d'éliminer les réglementations légales et administratives qui empêchent le libre

jeu d'une autonomie des parties dans leurs échanges ainsi que les contrôles administratifs sur ces mêmes échanges.

Le projet de réforme de l'État a donc accentué les divergences en confrontant les virtualités du marché, envisagé comme un "espace uniforme", avec l'exigence indigène d'une tutelle de l'État. Cette tutelle a pour but d'établir et de maintenir un traitement inégal façonné sur un ordre juridique d'exception et protégé par le principe de "discrimination positive". L'existence de règles générales applicables à tous de la même manière est précisément une des conditions fondamentales pour que les forces du marché puissent fonctionner librement, sans tergiversations formelles. On en retiendra le fait que les propositions néolibérales tendent toujours à favoriser l'élimination de tout type de traitement inégal, ce qui porte atteinte à la pérennité des droits des peuples indiens.



La réponse de l'État à la Convention sur les peuples indigènes de l'Organisation internationale du travail.

La Conférence générale de l'Organisation internationale du travail (OIT) du 7 juin 1989 a approuvé, à l'occasion de sa 76ème réunion, la Convention 169 sur les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants. Il s'agit d'essayer d'initier une rectification historique et de rendre possible le développement de la justice et de l'équité pour les peuples indiens du monde.

La Convention 169 de l'OIT est donc l'instrument international qui, pour la première fois dans l'histoire, reconnaît l'existence des peuples indigènes, valorise leur identité ancestrale dans toute leur cosmovision, admet la contribution particulière que les peuples indigènes apportent à la société et appelle les gouvernements des

différents pays à "assumer la responsabilité de développer - avec la participation des peuples concernés - une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité".

La partie centrale de la Convention réclame :

* Une totale équité envers les peuples indiens.

* La pleine jouissance des droits humains et des libertés fondamentales, sans obstacle ni discrimination.

* La reconnaissance et la protection des valeurs et des pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles propres à ces mêmes peuples.

* Le respect de l'intégrité des valeurs, des pratiques et des institutions de ces peuples.

De plus, la Convention 169 proclame le droit des peuples indiens à :

* Définir leurs propres priorités en ce qui concerne le processus de développement à suivre dans la mesure où celui-ci affecte leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel ; dans la mesure où il affecte aussi les terres-territoires qu'ils occupent ou utilisent d'une manière ou d'une autre. Il leur est permis enfin de contrôler, autant que possible, leur propre développement économique, social et culturel.

* Participer à la formulation, l'application et l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les affecter directement.

* Conserver leurs coutumes et leurs institutions propres.

* Protéger et préserver le milieu ambiant des territoires où ils habitent.

* Participer à l'utilisation, l'administration et la conservation des ressources naturelles.

Jusqu'à présent, l'Équateur n'a pas signé la Convention 169 de sorte que ses dispositions ne constituent dans l'immédiat que des buts à atteindre. Cependant, la reformulation de l'ancienne Convention 157 de la part du gouvernement permet de découvrir l'attitude officielle face à la question indigène, au-delà des euphémismes et des déclarations de bonne intention à l'occasion du dialogue mené avec les

représentants des peuples indiens. En 1987, pendant les derniers mois du gouvernement de Febres Cordero, l'Équateur a remis à l'OIT sa réponse officielle à la consultation sur le projet de réformes, contenu dans la Convention en vigueur à l'époque et concernant les conditions de vie et de travail des populations indigènes dans les pays indépendants.

Dans ce document, le gouvernement équatorien avait déjà manifesté sa méfiance envers toute tentative d'accès à un régime spécial ou d'exception qui pourrait éventuellement être favorable aux Indiens sur le plan politique et administratif.

On s'opposa donc d'abord à la proposition de substituer, dans le texte de la Convention, l'expression "peuples" aux références aux "populations indigènes, tribales et semitribales". La réponse officielle équatorienne indiquait que la substitution des termes employés ne serait pas nécessaire "si elle n'impliquait pas l'intention d'opposer le mot peuple au mot nation ; ou en tout cas de les comparer, entraînant la naissance d'un prétendu droit du peuple à s'autogouverner, à créer son propre État au sein de l'État National, dans le but de déstabiliser et de détruire ce dernier". Le gouvernement fit donc remarquer que les changements d'orientation dans ce sens "pourraient conduire à la désintégration nationale de nombreux États membres, à l'affaiblissement de leur unité nationale, à la facilité à user de stratégies de pouvoirs extérieurs qui pourraient mettre en danger les ressources stratégiques de ces nations en favorisant les ambitions colonialistes".

Le document du gouvernement ne laissait aucun doute non plus quant à la façon de considérer l'adoption de mesures spéciales pour les populations indigènes en indiquant que si celles-ci étaient adoptées, elles devraient avoir un caractère de simple transition vers une intégration de ces groupes à la communauté nationale. Quant au respect des valeurs culturelles et religieuses indigènes et de leur droit coutumier, il se prononça en faveur d'une reconnaissance des valeurs propres de la culture indigène mais avec une réserve toutefois. En effet, selon le

gouvernement, cette reconnaissance doit être comprise comme un moyen "d'atteindre un dépassement lent mais méthodique de ces mêmes valeurs" afin d'éviter des chocs violents.

Si on se réfère à cette indication, il semblerait que la réponse officielle à la question indigène était établie avant même que les Indiens s'expliquent sur le sujet et que leurs revendications acquièrent une dimension nationale grâce au soulèvement national historique de 1990.

Cette attitude n'a pas changé depuis et, pour le gouvernement, le projet indigène demeure inconvenant et, de plus, inconstitutionnel. Les raisons peuvent se résumer ainsi :

- a. Il empêcherait le renforcement de l'unité nationale que l'article 2 de la Constitution considère comme une "fonction primordiale de l'État".
- b. Il établirait des formes de discrimination entre Équatoriens et s'opposerait donc au principe constitutionnel d'égalité.
- c. Il tendrait à écarter les minéraux et les ressources du sous-sol du contrôle de l'État "pour les placer sous la volonté de décision des secteurs privés très vulnérables face à n'importe quelle influence étrangère à la Nation", et par conséquent contre ce qui est établi par l'article 46 de la Constitution.
- d. "Il empêcherait l'action légitime de l'État en relation avec une politique de gestion de l'espace impliquant le développement de la totalité du territoire et assurant son intégrité".
- e. "Il serait contraire au principe d'une



application générale de la loi et à la primauté du droit juridictionnel, territorial et humain de l'État".

f. "Il faciliterait les ambitions géopolitiques étrangères contre l'intégrité nationale, fragiliserait le contrôle des frontières et pourrait nuire à la sécurité nationale."

Les premiers députés indiens

Lors des élections générales du 19 mai 1996, le mouvement Nuevo País-Pachakutik, qui regroupe des organisations indigènes, des entrepreneurs, des syndicats et des groupes écologistes a participé avec des candidats à la présidence, aux élections pour le Congrès et à celles concernant les préfets, les maires et les conseillers municipaux. C'était la première fois que des candidats ne faisant pas partie des partis politiques pouvaient se présenter aux élections.

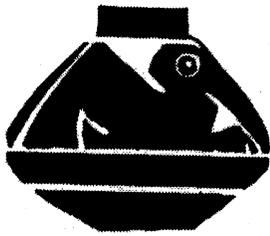
Avec une campagne de moins de trois mois, ce mouvement indépendant est devenu la troisième force nationale. Bien que son candidat à la présidence, le journaliste non-indigène Freddy Ehlers, n'ait pas eu droit au deuxième tour électoral, le mouvement a obtenu un député national et sept députés provinciaux, quatre mairies, et environ 60 conseillers municipaux. Luis Macas, 46 ans, leader de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE) est devenu le premier député national indigène du pays avec 8 % des voix.

La réponse de la société équatorienne

Nous avons vu que les gouvernements, les uns après les autres, agissent systématiquement en faveur d'un projet assimilateur-intégrationniste des cultures indigènes dans ce qu'il est convenu d'appeler la culture nationale, projet politique qui repose sur l'idéologie néolibérale satanique et néocolonialiste qui a conduit à un appauvrissement séculaire et systématique des peuples indigènes. Même s'il est certain que la pauvreté dans laquelle se débattent nos peuples ne date pas d'aujourd'hui, elle est désormais

plus aiguë et plus ostensible. Généralement, être indien est synonyme d'être méprisé et d'être le plus pauvre parmi les pauvres.

Au sein de la société équatorienne (et Edelberto Torres Rivas de l'IIDH étend le raisonnement à tout le continent latino-américain), des relations d'exploitation et de domination se maintiennent jusqu'à présent qui, bien que modifiées, constituent un héritage pervers de cette relation coloniale. Dans cette dernière, les peuples indigènes ont conservé, avec des modifications et des adaptations, des traits



importants de leur culture comme stratégie défensive de survie.

En dernière instance, ces relations se réduisent à des relations de pouvoir étant donné qu'il y a dans celles-ci un fort contenu de force, d'opposition, de contradiction, de violence, de discrimination, de subordination politique et d'exploitation économique ; des aspects qui en définitive conduisent à une sujétion envers "les autres", envers les "non-indigènes" qui de leur côté ne constituent pas un tout unifié. Les peuples indigènes vivent donc en situation de subordination, d'exploitation, de dévalorisation et de rejet, tant pour leur condition ethnique et culturelle qu'à cause du faible pouvoir économique et politique dont ils disposent. Cette situation reproduit des relations de pouvoir asymétriques à l'intérieur de la société nationale.

Un des effets de cette problématique est l'acculturation, le processus de métissage culturel ou ce qu'il est convenu d'appeler le "blanchiment" de la culture. Ce sont peut-être des facteurs psychosociaux de marginalité qui ont conduit à des extrêmes tels que le maintien d'un processus d'acculturation "naturel" par la population indigène elle-même, victime d'un complexe d'infériorité. Cela est vérifié surtout dans les populations indigènes qui sont, pour diverses raisons, non

seulement sur la frontière culturelle des deux mondes mais aussi qui s'affrontent entre elles². Tel est le cas des migrants forcés par manque de terres parmi lesquels il y a ceux qui font le service national obligatoire, ceux qui optent pour des études au collège et à l'université, et enfin ceux qui se destinent au sacerdoce... Les femmes indigènes sont celles qui résistent avec le plus de force pour préserver leur identité culturelle et elles sont difficilement sujettes au métissage.

La situation en général est très complexe. Cependant, avec l'avènement du mouvement indigène national comme "nouveau sujet social" pendant la présente décennie, ces relations qui survivent fortement non seulement à l'intérieur de l'État mais aussi dans les partis politiques, le mouvement syndical, les Églises, les établissements éducatifs, les universités, les organisations non gouvernementales, les moyens de communication, le commerce, l'industrie, la banque... tendent à se modifier pour "coller" davantage à la réalité de la diversité culturelle et pour donner des réponses positives à cette diversité.

À partir des années 90 par exemple, les moyens de communication sociale se sont vus généralement obligés d'aborder des thèmes relatifs aux indigènes et d'inclure leur problématique dans leurs travaux. Dans les milieux intellectuels, la capacité des leaders indigènes et leurs cadres académiques sont reconnus peu à peu, et il en est de même avec les secteurs du mouvement écologique national. Le mouvement paysan et le mouvement syndical ont dû reconnaître aussi la force réelle du mouvement indigène et comprendre que leurs façons de poser les problèmes et leurs formes de lutte rafraîchissent et donnent une nouvelle vitalité au mouvement social dans son ensemble. Les secteurs chrétiens des communautés ecclésiales de base ont peut-être été ceux qui ont appuyé les peuples indigènes avec le plus de clar-

2. En janvier 1995 a éclaté une guerre entre le Pérou et l'Équateur pour une question frontalière. Les populations indigènes, parfois d'une même ethnie, se trouvant des deux côtés de la frontière, ont été obligées à se battre par les gouvernements des deux États en conflit (voir DIAL D 1967) (NdT).

té et de transparence dans leurs demandes et dans leurs luttes au sein desquelles ils ont été solidaires et présents.

Le travail de la Fondation Peuple indien d'Équateur

Le travail de la Fondation Peuple indien d'Équateur est une tentative de réponse à cette douloureuse réalité. Cela remonte à l'année 1954 quand Monseigneur Proaño, le Las Casas équatorien (notre fondateur dont nous sommes chargés d'assumer la continuité du travail pastoral), opte de façon claire et radicale pour la libération des peuples indiens. A l'exemple de l'évêque des pauvres, la Fondation Peuple indien d'Équateur, depuis sa naissance en 1988, a fait siennes les luttes, les travaux, les réjouissances, les espérances, les rêves et les utopies des peuples indiens. Notre entité se définit donc clairement en faveur des peuples indiens et de la défense irrévocable de leurs droits en tant que peuples.

La Fondation a été présente dans toutes les luttes, demandes et revendications que le mouvement indigène de l'État a mises en oeuvre. Notre travail dans cette matière s'est concrétisé par :

- * Un appui logistique dans les mobilisations nationales ou régionales.
- * Un encouragement et un suivi des moyens de communication sociale afin qu'ils introduisent la thématique et qu'ils se fassent l'écho des demandes indigènes.
- * Un travail de sensibilisation dans les secteurs urbains métissés et appauvris afin de promouvoir la solidarité, la connaissance culturelle, l'échange et les alliances.
- * L'organisation de la solidarité inter-institutionnelle avec les peuples indiens : c'est le cas par exemple avec la formation de la coordination des ONG pour appuyer la proposition de la CONAIE sur la loi agraire.
- * Une aide au mouvement indigène à travers des études juridiques spécifiques pour soutenir les demandes indigènes à propos des réformes constitutionnelles.
- * Un travail de suivi envers les députés du Congrès national afin d'obtenir

la ratification de la Convention 169 de l'OIT.

* Une présence solidaire dans les différentes revendications indiennes :

- Dans plusieurs cas de luttes pour la récupération de la terre .

- Soulèvement national indigène de 1990.

- Marche de la OPIP³ depuis l'Amazonie jusqu'à la capitale pour réclamer la légalisation de leurs territoires.

- Procès des indigènes Huaorani contre la TEXACO, compagnie pétrolière, pour pollution du milieu ambiant et destruction culturelle.

- Appui dans la défense des 11 indigènes prisonniers de Putamayo, boucs-émissaires innocents accusés d'être des guérilleros dans les *latifundia*.

Comme le dit Saint Paul : "Que quelqu'un souffre et je souffre aussi ; que quelqu'un défaille et je défaille aussi." La Fondation Peuple indien a fait sienne la cause indienne et est disposée à l'accompagner jusqu'au bout quelles qu'en soient les conséquences.

Nous sommes convaincus qu'en Équateur, tant au niveau de l'État qu'au niveau social, il n'y a pas d'authentique DIALOGUE CULTUREL. Le dialogue n'existe qu'entre les personnes d'une même catégorie et le racisme et la subordination empêchent d'avoir des relations élémentaires d'égal à égal. Nous sommes convaincus aussi qu'il est nécessaire de renforcer tout d'abord les aspects politiques, culturels, spirituels et organisationnels des peuples indiens pour avancer dans ce domaine. Libres et auto-déterminés, ils pourront en effet être dans des conditions d'égalité avec le secteur non indien de la population. Notre entité (avec de faibles moyens mais avec une volonté et une détermination de fer) répond à toute cette pro-

3. Organisation des peuples indigènes du Pastaza, regroupant 148 communautés. Sur la marche en question, voir DIAL D 1695 (NdT).

blématique à travers les programmes suivants :

* Programme d'éveil de la conscience de la femme indigène, dont l'objectif



est de renforcer le rôle de la femme à l'intérieur des communautés ; cette dernière étant, face à l'inexorable exode indien, celle qui demeure fidèle à la communauté, résiste à l'acculturation et reproduit l'identité culturelle.

* Programme en faveur des jeunes indigènes universitaires qui doivent affronter dans les villes non seulement des plans et des programmes étrangers à leur cosmovision, mais aussi la pauvreté et ce qu'ils appellent "la forêt de ciment" avec tout son contenu d'individualisme et de discrimination. Dans ce contexte, l'objectif du programme est d'appuyer l'affirmation de l'identité culturelle de ces jeunes, la création d'espaces de réflexion et d'analyse du choc culturel ; et la promotion de lieux de rencontre dans lesquels se reproduisent les valeurs culturelles.

* Programme de spiritualité indienne. Nous sommes partis de la constatation selon laquelle celle-ci constitue la force de résistance culturelle de nos ancêtres et qu'à travers elle se manifeste l'amour constituant l'essence même du Dieu de la vie. L'objectif de ce programme est d'accompagner les communautés indigènes dans leur processus de libération, de reconnaissance de leurs manifestations de foi et d'affirmation culturelle. Pour ce faire, nous agissons en faveur d'une récupération et d'une valorisation de la féconde théologie indienne, de ses rites, de sa liturgie et de sa façon authentique de se mettre en relation

avec le Créateur et avec les autres hommes.

* Programme d'évaluation culturelle dans les secteurs non indigènes à travers des séminaires, des rencontres et des ateliers dans lesquels on cultive et développe cet orgueil sain de notre indianité... J'AIME CE QUE J'AI D'INDIEN est le slogan de ce programme dont l'objectif est de faire connaître les valeurs de la cosmovision indienne, de promouvoir le respect des droits des peuples indiens, de conjurer le racisme et de faire prendre conscience de l'apport millénaire de ces peuples à l'humanisation du monde.

Nous comprenons que la priorité est de changer en profondeur, ou de substituer ces relations de pouvoir que la société métisse a établies avec la population indigène. Cela rappelle la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave qui soutient que ces deux relations se déterminent d'une façon réciproque au point que la finalité de la condition d'esclave altère aussi la condition de celui qui domine. Pour illustrer cette affirmation, on peut citer Paulo Freire selon lequel la reconnaissance de la libération des opprimés entraînera la libération des oppresseurs. Malheureusement, le contenu de ces relations est hétérogène et varié car lié à des pratiques, des valeurs et des normes qui se reproduisent et s'actualisent à l'intérieur de notre société depuis des siècles.

Ceci est notre travail, ceci est le défi que nous affrontons et nous le vivons avec la certitude et l'espoir que tôt ou tard, notre humanité enfantera un monde nouveau, pluriel et multicolore dans lequel, à l'instar des couleurs de l'arc-en-ciel, chacun de nos peuples indiens, depuis leur cosmovision, contribuera à la conquête d'un monde d'harmonie, de justice et de paix.

Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.